



Réunion de Quartier

16 décembre 2014

Centre

Afin de respecter l'engagement de campagne d'entretenir un lien fort avec les habitants et de répondre au besoin exprimé par les Raincéens de renouer un dialogue avec leurs élus, Jean-Michel Genestier, Maire, et Bernard Cacace, 1^{er} adjoint en charge de la Vie des quartiers, ont lancé les réunions de quartier le 13 octobre 2014.

La première réunion du quartier Centre s'est déroulée le 16 décembre 2014 et a réuni plus de 200 Raincéens. La réunion était organisée en deux temps : réponse aux questions déposées via le coupon de l'invitation ou le site internet, puis questions directes des participants.

Urbanisme

• **L'avenir du site Valère Lefebvre**

Le projet de maison de retraite médicalisée pour malades d'Alzheimer implique la résolution d'un problème juridique afin de respecter les termes du legs de cette propriété à la ville. C'est un dossier prioritaire pour la Ville.

• **Ancien collègue Jean-Baptiste Corot**

Le bâtiment revient à la Ville début 2015. L'objectif est de préserver la structure et de l'aménager pour y implanter, sur la partie Rond-Point Thiers, des entreprises tertiaires qui amèneront des emplois sur le territoire et conforteront la ville comme pôle d'excellence. Sur la partie arrière un cheminement vert en direction de l'école élémentaire est souhaité tandis que le reste des bâtiments (ateliers, gymnase) devrait accueillir un centre de séminaires et un site hôtelier. Le projet dépendra de ce que les aménageurs proposeront avec des critères de rentabilité pour la ville.

• **Ancienne Poste**

Après qu'un promoteur immobilier se soit porté acquéreur avec un projet confus, il est apparu nécessaire au Maire de préempter ce bien qui est désormais propriété de la ville. Cela permettra de maîtriser l'aménagement de cet espace entre commerces et habitat familial, le tout en préservant la façade du bâtiment.

• **Ancienne gendarmerie**

Ce bâtiment libéré par la gendarmerie en juillet 2010 est propriété de l'Etat. Il a été réquisitionné par la Préfecture en novembre 2012 pour l'affecter à de l'hébergement d'urgence géré par l'association Aurore, par convention jusqu'au 30 avril 2014. Aujourd'hui le souhait du Maire est de réhabiliter l'ensemble des bâtiments afin d'y installer les bureaux de la Police municipale et des logements. La Ville pourrait se porter acquéreur des 2500 m² de surface pour assurer le portage du projet de réhabilitation. Il est toutefois nécessaire de trouver une solution d'hébergement hors du Raincy aux familles hébergées par l'association

dans ces locaux. Les élus travaillent avec la Préfecture sur ce dossier.

• **Ancienne maison de retraite, allée de l'Ermitage**

L'aménagement implique la résolution d'un problème juridique. L'idée privilégiée est la construction de maisons de ville et la conservation/rénovation des deux pavillons en brique qui abritaient les logements du personnel. Rien n'est figé et rien ne se fera sans concertation.

• **51 boulevard de l'Ouest/8 allée Gambetta**

Cette copropriété non entretenue a fait l'objet dès 1998 d'un arrêté de péril avec préconisation de travaux de renforcement de la structure de l'immeuble. Les travaux n'ayant pas été réalisés en 2008, le Tribunal administratif de Montreuil a prononcé son évacuation. Depuis 6 ans, le bâtiment poursuivait sa dégradation vers la ruine. En avril 2014 la Ville a repris la situation en mains et proposé d'acquérir le bien dans les limites des valeurs déterminées par France Domaine, de procéder à la démolition de l'immeuble en état de péril immédiat, puis d'envisager une construction nouvelle.

• **4 Allée Victor Hugo**

Deux projets ont été présentés par un architecte avec 1 bâtiment de logements collectifs avec commerce en rez-de-chaussée, mais ces projets n'ont pas été acceptés par la Ville. Le projet retenu sera présenté aux riverains.

• **Immeubles de la Marnierre, 8/10 avenue de la Résistance**

Un permis de construire a été délivré le 10 octobre 2014 autorisant la surélévation des combles et la rénovation d'un ensemble immobilier ancien avec pour destination 45 logements dont 14 logements conventionnés, 4 commerces et 1 bureau.

• **Maison inachevée angle allée de l'Ermitage et allée du Rocher**

Le Maire a rencontré le propriétaire qui doit déposer un permis modificatif, a imposé l'élagage des arbres sur la propriété et le nettoyage de la palissade.

- **116 Avenue Thiers**

Ce local cause des nuisances : des éléments de la façade s'effritent et tombent dans le domaine public présentant un risque pour la sécurité des passants et des infiltrations d'eau créent des problèmes d'humidité à la construction voisine. Un courrier a été adressé au propriétaire lui demandant d'intervenir au plus vite.

- **1, allée des Hêtres**

un permis d'aménager a été délivré par l'ancien maire pour 8 parcelles. Jean-Michel Genestier a reçu le propriétaire afin d'obtenir des éléments sur l'aménagement prévu. La viabilisation des parcelles va commencer très prochainement.

- **Gare – Commissariat – Parking Effia**

Les travaux du commissariat devraient se terminer à la fin du premier trimestre 2015. Les voiries aux alentours ont souffert du passage des camions et des engins de chantier, Bouygues s'est engagé à refaire entièrement la voirie à la fin des travaux.

Le parking Effia sera payant et offrira 160 places au lieu de 127.

L'accès et la circulation des bus doivent être repensés et des essais de nuit sont prévus avec Transdev. Tout sera pris en considération : la pose et dépose des utilisateurs des bus, la sécurité des piétons, la fluidité du trafic.

La création de toilettes publiques est réclamée en raison de nombreux problèmes d'hygiène aux alentours de la gare. La SNCF et Transdev étudient cette question mais le coût de l'entretien au quo-

tidien de cet espace freine sa réalisation.

L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et pour les poussettes est une demande forte. Le STIF est l'organisme qui régule les investissements pour les transports en Ile-de-France, notamment en matière d'accessibilité.

Une rencontre entre Monsieur Genestier et Pierre Serne, Vice-Président de la Région Ile-de-France pourrait aboutir à un aménagement en 2018. Le coût des ascenseurs est exorbitant à cause de la courbe des voies.

- **Plan Local d'Urbanisme**

Fondamental pour rester maître de notre urbanisme (conservation de la zone pavillonnaire et préservation de la valeur du patrimoine immobilier), le PLU devra être approuvé avant fin 2015.

Une action de fond est menée pour la réhabilitation de l'habitat dégradé. La Ville pourrait préempter les bâtiments en état de péril sauf s'il y a une volonté de la copropriété de réhabiliter.

De manière générale il n'y aura pas de construction de logements collectifs en face à face sur des voies de 6m. Le Maire s'y opposera.

Dans les logements neufs, afin de répondre aux nombreux Raincéens en recherche d'un appartement (jeunes, familles en rupture professionnelle, raincéens en rupture familiale) des logements conventionnés seront réservés. Actuellement les pénalités payées par la ville pour non-respect de la loi SRU pèsent lourd dans le budget communal.

Voiries – Assainissement - Propreté

La ville étudie la création d'une voie type : enfouissement des réseaux, partie piétonne sécurisée et voie de circulation.

- **Voirie**

Les contraintes budgétaires obligent à établir des priorités d'autant que les travaux de voiries lancés précipitamment par la précédente municipalité ont été mal réalisés et, pour certains, ont déjà dû être refaits. Jean-Michel Genestier rappelle son engagement à ne pas augmenter les impôts, alors que la précédente municipalité les augmentait tous les ans.

Un suivi rigoureux des travaux est désormais en place avec un agent municipal affecté à la vérification des chantiers confiés à des entreprises.

Un audit **éclairage public** permettra de mettre en place un programme de réhabilitation des candélabres : meilleure luminosité, économie d'énergie. Une réfection complète du parc des armoires élec-

triques est prévue.

Allée de l'Ermitage : à la demande de la ville la plaque métallique sur le trottoir va être changée par l'entreprise à qui elle appartient.

Allée Pasteur et Allée de Chanzy : ce sont des voies privées sur lesquelles des réfections partielles sont effectuées quand la sécurité est engagée.

Allée Gambetta : les escaliers seront revus complètement en 2015, suite au sondage de sol les travaux seront plus onéreux que prévus. La rampe a déjà été changée.

Allée des Oiseaux : la plaque de nom doit être installée pendant la dernière semaine de février.

Allée des Hêtres : la poursuite de la réfection de la chaussée et des trottoirs n'aura lieu qu'à la fin des travaux de viabilisation du chantier au numéro 1.

Allée Valère Lefebvre : en 2015 aura lieu un changement des canalisations d'eau potable, la réfection de

la voirie ne sera envisagée qu'après les travaux d'assainissement.

Boulevard de l'Ouest : afin de régler la problématique de la voie bombée, une étude est en cours pour un reprofilage et une mise en sécurité (vitesse).

Angle allée du Rocher et allée La Fontaine : des potelets seront installés courant janvier. En revanche il faut étudier sur site **angle Rocher/Gambetta** pour préserver l'accès des personnes à mobilité réduite. Sur l'avenue du Rocher les bordures enfoncées par des camions seront reprises par l'entreprise Colas au cours du 1^{er} trimestre 2015.

Avenue de la Résistance : voie départementale dont la réfection dépend du Conseil Général.

Allée de Villemomble : des travaux ne seront engagés qu'après l'enfouissement de réseaux.

Les 100 marches : le revêtement n'est pas adapté et va être refait avec un anti-dérapant aux beaux jours.

Allée du Jardin Anglais : l'excès de bitume au niveau d'un avaloir va être retiré afin d'éviter les inondations (dernière semaine de février).

- **Enfouissement des câbles**

Il est prévu un enfouissement des câbles lors des réfections des voies.

- **Propreté**

Le ramassage des déchets, notamment des marchés, par une société prestataire de services, im-

pose un suivi régulier et rigoureux. Les remarques des Raincéens sont transmises à l'entreprise et l'agent municipal en charge du contrôle des contrats fera un suivi. Toutes les voies sont nettoyées par TEP voirie au moins une fois par semaine.

Les Raincéens doivent respecter les horaires de sortie de leurs bacs, après 19h ainsi que les jours de collecte des encombrants le 3^{ème} jeudi du mois. Le coût pour la collectivité des collectes supplémentaires par la ville est supporté par chacun. Sur les collectes sélectives nous pouvons faire mieux, 3^{ème} ville du département pour le tri des déchets, nous devons améliorer ces collectes afin de faire baisser les coûts supportés par l'ensemble des Raincéens.

Pourquoi n'est-il pas possible d'accéder à la déchetterie de Villemomble qui est beaucoup plus pratique pour les Raincéens que celle de Romainville ? La ville adhère à un syndicat de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) et sa déchetterie de référence est Romainville. Pour accéder à celle de Villemomble il faudrait que la ville règle une redevance. La question est à l'étude.

Un nouveau marché de mobilier urbain va permettre d'étudier l'implantation de poubelles dans les voies.

Effacement des tags : le propriétaire doit en faire la demande à la Ville, un formulaire est disponible sur leraincy.fr ou auprès des services techniques (01.43.81.13.66).

Espaces Verts

- **Elagage des arbres**

Sur le domaine communal, il n'avait pas été organisé depuis plusieurs années. Il a été demandé au service municipal des Espaces verts de procéder désormais systématiquement à l'élagage à l'automne. En revanche l'élagage sur les voies départementales pris en charge par le Conseil général (avenues Thiers, Livry, Résistance) n'a pas été réalisé. Il est nécessaire de rappeler aux Raincéens qu'ils doivent faire élaguer leurs arbres.

- **Ramassage des feuilles**

Le planning de ramassage des feuilles par voie et du service de nettoyage est disponible sur demande auprès des services techniques municipaux (01.43.81.13.66).

Le fleurissement des jardinières avenue Thiers a

été remarqué par les Raincéens, des vivaces ont été plantées à l'automne.

- **Pieds d'arbres** vides avenue de la Résistance 144 pieds d'arbres doivent être comblés, une étude de la meilleure solution est en cours (terre, résine, pavés, grilles). La réalisation de la solution retenue se fera avant l'été. La préservation du patrimoine arboré est une nécessité et la revalorisation du parc de la Mairie est prévue.

- **Occultation des clôtures**

Ce sujet fera l'objet d'une réflexion au moment de la rédaction du Plan Local d'Urbanisme. Le règlement actuel autorise l'occultation partielle des clôtures en respectant des règles, le service de l'urbanisme incite les propriétaires à utiliser de la végétation.

Bien vivre ensemble

- **Sécurité**

L'Opération Tranquillité Vacances de l'été a concerné 120 familles avec un taux de réussite de 100% : aucun cambriolage constaté chez ces Raincéens. Les caméras de vidéoprotection ont été

rebranchées et une caméra va être installée sur l'escalier du Réservoir. De la même façon les 9 caméras de surveillance dans le parking public Parc de la Résistance sont en fonction. Un développement des implantations est prévu en 2015

Des contacts étroits ont été renoués avec la Police Nationale et le nouveau Commissaire est désormais un interlocuteur régulier des élus. La présence de la brigade équestre de Seine-Saint-Denis et un redéploiement sur le terrain des agents municipaux participent à renforcer la sécurité.

L'opération Tolérance Zéro organisée en gare le 12 décembre avec la Sûreté ferroviaire et les polices nationale et municipale a montré la volonté de ne plus accepter les incivilités.

- **Stationnement – circulation – piétons**

Sur toutes les questions de stationnement et de circulation la Ville va faire appel à un bureau d'études pour réaliser un nouveau plan de circulation et de stationnement en tenant compte des points noirs (cour de la Gare, T4, boulevard du Midi..) et des projets urbains à venir.

Le parc de la Résistance doit être mieux utilisé, il est sécurisé (avec des caméras et la présence d'un gardien), des places pour les deux roues ont été créées, des tarifs spécifiques pour les commerçants sont proposées et les tarifs horaires sont étudiés : 1€20/heure, 0€60 le dimanche matin (9h à 14h) afin de libérer des places en surface et d'étendre la commercialité du Raincy.

Le principe du stationnement alterné sera mieux

signalé afin d'éviter les confusions au moment du changement de côté. Il sera également réétudié dans le cadre du plan de circulation de la ville.

Avenue de la Résistance : la création d'une zone de stationnement minute réservée aux clients de la Poste et des commerçants avoisinants est à l'étude pour une réalisation sur le budget 2015. Elle se situerait à l'arrière du Monument aux morts.

La circulation à vitesse excessive des bus : le Maire s'est engagé à rencontrer la direction et les chauffeurs de Transdev pour évoquer la sécurité et le respect du Code de la route.

Respect des stops et limitation de vitesse : des opérations de polices nationale et municipale sont prévues. Dans les allées privées seule la Police nationale peut verbaliser.

Le stationnement de voitures ventouses : sont considérées comme des voitures ventouses les véhicules qui restent au-delà de 7 jours sans bouger.

Le stationnement des deux roues sur les trottoirs n'est pas autorisé, 8 points de stationnement réservés aux motos et 20 places dans le parking public Résistance sont désormais disponibles.

Divers

- **Commerces**

Pour maintenir la qualité de vie au Raincy il est indispensable de disposer d'un vrai réseau de commerces de proximité. L'arrivée d'un manager de centre-ville, pour aider les commerçants et offrir une palette complète de commerces, est une initiative municipale forte de soutien au commerce. Le Maire ne choisit pas les commerçants qui s'installent mais peut par la dynamique impulsée attirer des commerces complémentaires. La ville travaille actuellement à l'implantation d'un poissonnier.

De même la relance d'une programmation culturelle de qualité maintient Le Raincy comme pôle d'excellence et attire au-delà des limites de la commune.

La création d'une nouvelle association de commerçants va également permettre de renouer un dialogue fructueux afin de trouver des solutions

concrètes pour favoriser le commerce de proximité.

- **Fibre optique**

L'installation est en cours avec utilisation des réseaux existants. Elle est nécessaire et urgente afin notamment de favoriser l'installation de professions libérales.

- **Médiathèque**

Une modification des horaires pendant les vacances scolaires sera mise en place dès les congés de février, avec 3 matinées supplémentaires, afin de mieux répondre aux demandes des usagers.

- **Borne pour voiture électrique**

Un contact a été pris avec Autolib qui pourrait installer une station pour 6 voitures et une borne libre.



LE RAINCY